

# NICOLAS CURIEN : "TRACER UN SENTIER D'AVENIR POUR LA RNT"

Jeudi 9 Novembre 2017



*Nicolas Curien : "je crois fermement à un DAB+ français" © WorldDAB*

## INTERVENTION DE NICOLAS CURIEN À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU WORLDDAB

J'ai deux bonnes nouvelles ! Je ne peux donc commencer que par une bonne ! La première, c'est que les réponses à la consultation publique du CSA sur le déploiement du DAB+ sont nombreuses et très encourageantes ! La deuxième bonne nouvelle, c'est qu'il n'y a pas de mauvaise nouvelle : le DAB+ va enfin pouvoir décoller significativement en France métropolitaine d'ici la fin 2020 : le plan que j'aime à nommer « plan des nœuds et des arcs » est en passe d'accéder à la réalité ! Mais, d'abord, quelques nouvelles des chantiers en cours...

Les autorisations des éditeurs puis des opérateurs de multiplex dans les Hauts de France sont maintenant délivrées et les émissions pourront démarrer en mars ou avril 2018. Je me rendrai à Lille à cette occasion afin de célébrer l'événement et, surtout, de communiquer sur le DAB+. Les autorisations à Lyon et à Strasbourg ont été légèrement différées pour effectuer certains

réglages de dernière minute, mais tout est à présent en ordre de marche. Les autorisations aux éditeurs seront délivrées avant la fin de ce mois de novembre, déclenchant la constitution des multiplex dans un délai de deux mois.

Le dernier en date des appels à candidature, portant sur la zone de Rouen/Le Havre et celle de Nantes/St Nazaire/La Roche-s-Yon est très fructueux : il a suscité en tout environ 70 candidatures, actuellement en cours d'examen. Tous les multiplex devraient pouvoir être remplis. Le format de ces appels, à savoir un allotissement étendu et pas plus de trois allotissements locaux, restreints aux bassins de vie les 2 plus denses, apparaît donc satisfaisant. Il servira en quelque sorte de « moule » pour les prochains appels DAB+.

Un appel portant sur les zones de Bordeaux et de Toulouse, ainsi qu'une recombinaison partielle des multiplex sur les zones de Paris, Marseille et Nice, seront les prochaines étapes du processus, en début d'année prochaine.

Enfin, les services du CSA travaillent actuellement au mode de calcul de la couverture DAB+, afin de déterminer quand sera atteint le seuil de 20% déclenchant les obligations des constructeurs. Je pense toutefois avec force que, au-delà de cette seule contrainte administrative, ce qui amorcera véritablement la dynamique d'équipement en récepteurs DAB+, c'est la création des conditions propices à une spirale vertueuse d'anticipations positives sur l'essor de la radio numérique terrestre.

Comme je l'ai indiqué en introduction, les contributions à la toute récente consultation publique du CSA, encore en cours de dépouillement, ont été nombreuses : plus de quarante en tout. Ces contributions sont nourries, constructives et elles émanent de l'ensemble des acteurs de la filière : éditeurs de services privés comme publics, diffuseurs techniques, fabricants de récepteurs, éventuels distributeurs. La somme de ces apports permettra au Conseil de fixer, avant la fin 2017, une feuille de route à la fois ambitieuse et réaliste, pour la période 2018-2020. Sans attendre cet affichage officiel et après de premières discussions au sein du Collège, je suis dès aujourd'hui en mesure de vous dévoiler à grands traits les contours de cette feuille.

Premièrement, le calendrier du déploiement régional et local, selon un format-type analogue à celui retenu pour le dernier appel sur Nantes et Rouen, va désormais s'accélérer : deux grands appels successifs, portant chacun sur une quinzaine de grandes zones denses, devraient être lancés à un an d'intervalle, au premier semestre 2018, puis au premier semestre 2019.

Deuxièmement, le CSA, en étroite coordination avec les acteurs du secteur, va examiner dans les prochaines semaines la possibilité de la mise en appel en 2018 des deux multiplex nationaux, jusqu'ici gardés en réserve. Les modalités techniques, économiques et juridiques de cet éventuel appel national restent encore à préciser et elles devront impérativement être arrêtées dans la concertation.

Le plan dit des nœuds et des arcs, c'est précisément cela ! S'agissant des nœuds, couvrir avant la fin 2020 la trentaine d'agglomérations de plus de 200 000 habitants. Et, s'agissant des arcs, couvrir, pour une écoute en mobilité, les grands axes autoroutiers et routiers du territoire métropolitain, ainsi bien-sûr que les grandes aires urbaines que ces axes relient. Tout éditeur gardera ainsi une liberté de choix entre : ou bien, un modèle de développement régional ou multirégional, via les appels régionaux ; ou bien, un modèle de développement global, via l'appel national métropolitain.

Ceux qui me connaissent un peu savent bien que je n'ai pas pour habitude de m'investir dans des projets auxquels je ne crois pas. Qu'on n'en doute donc surtout pas, je crois véritablement à une perspective de déploiement de la radio numérique terrestre en DAB+ dans notre pays, à la condition expresse que la première phase à trois ans de ce déploiement soit telle que je viens de la décrire : caractérisée par sa rapidité de réalisation, son effet mobilisateur, ainsi que par sa viabilité économique.

Ce en quoi je ne crois pas, en revanche, et je ne m'en suis jamais caché, c'est en la possibilité d'une lente pénétration homogène de la couverture DAB+, étalée sur un trop long calendrier de six ans, embarquant systématiquement les zones peu denses en même temps que les zones les plus denses. Les retours de terrain de Paris-Marseille-Nice, ainsi que les résultats de l'appel à candidatures sur Lille-Lyon-Strasbourg montrent clairement qu'une telle stratégie serait vouée à l'échec, car l'appétence et la solvabilité des éditeurs fait encore défaut pour les plus petites zones. Et si l'on veut échouer, le meilleur moyen est sans doute de ne réussir qu'à demi ! Une inflexion stratégique est donc nécessaire à ce stade de la trajectoire et la ligne de conduite que je vous présente aujourd'hui, avec l'aval du Collège du CSA, est le résultat de cette inflexion. Donc, ni revirement, ni changement de cap ! Juste une inflexion... dans le but de mieux aboutir ! Il n'est certes pas trop tard, mais on se situe néanmoins en fin de « fenêtre de tir » et il faut aller vite !

Il convient de bien garder présent à l'esprit que l'économie du déploiement doit être « autoportée » par les acteurs du secteur, sans ressources publiques extérieures. Le contexte n'est en rien comparable à celui du plan national de déploiement de la fibre optique, où un concours financier de l'État et des collectivités territoriales rend possible une progression concomitante de la pénétration dans les zones denses et dans les zones moins denses. Dans le cas de la radio numérique terrestre, le succès exige que l'on commence par les zones où le modèle économique est le mieux assuré à court terme, avant d'aborder ensuite des zones qui ne seront viables qu'à moyen terme, après qu'un élan aura été imprimé par la première phase. Je réalise qu'un sacrifice important est ainsi demandé à beaucoup de radios locales, qui se sont beaucoup investies et qui devront patienter. Je tiens à leur adresser ce message positif : mieux vaut parfois savoir ne pas prendre un premier train, afin de ne pas trop l'alourdir, d'augmenter ses chances d'arriver et de pouvoir ainsi bénéficier pleinement du départ d'un second train, après 2020.

En résumé, non seulement le succès est possible mais encore est-il le scénario le plus vraisemblable, pour peu que nous tous ici, chacun pour sa part, contribuions à le faire advenir. Et ce scénario vraisemblable, est-il également un « futur désirable » ? Oui, indubitablement !

- Oui, car la qualité du son et la continuité de la réception seront significativement améliorées, notamment en mobilité, situation d'écoute en très forte progression.

- Oui, car l'extension géographique de certaines radios multi-villes, aujourd'hui empêchée par la saturation de la bande FM deviendra possible.

- Oui, car l'offre sera enrichie, à la fois par une variété accrue et par la disponibilité de fonctionnalités innovantes, autour des données associées.

- Oui, car les coûts seront mutualisés, entre éditeurs d'un même multiplex et aussi, possiblement dans certaines configurations, entre éditeurs, constructeurs automobiles et sociétés concessionnaires d'autoroutes.

- Oui, enfin, car le DAB+ est une technologie de modulation numérique, IP-compatible et donc viable à terme, dans le futur écosystème tout IP.

Voilà pourquoi je crois fermement à un DAB+ français ! Et je crois aussi que le rôle du régulateur, dans cette entreprise, va bien au-delà du seul octroi des fréquences de la bande III : soyez certains que, avec détermination et vigilance, le CSA accompagnera les radios sur le chemin prometteur du numérique terrestre.

En conclusion, la stratégie des nœuds et des arcs s'inscrit délibérément dans une logique de complémentarité, et non de substitution, du DAB+ vis-à-vis de la FM. Cette stratégie est à la fois réalisable et bien adaptée aux spécificités de notre contexte national. Il ne nous reste plus qu'à la mettre en oeuvre, ensemble ! Régulateur, diffuseurs, fabricants, constructeurs automobiles, petites, moyennes et grandes radios, privées et publiques... et bien sûr auditeurs, soyons donc tous animés par un même souffle, celui qui transformera en feu l'étincelle du DAB+ !

Je vous remercie de votre attention.